

Le défilé et les sacrifices terminés, la piste se libère pour les *maxima spectacula*, tous les yeux se figent sur les *carceres* et la *mappa* de l'*editor* qui marque, sous un retentissement de trompette, le signal du départ des quadriges. Durant les sept tours de chacune des courses, chacun fixe son cocher favori, ses chevaux préférés, sur lesquels il a parié, en acclamant leurs noms. Parmi les différentes courses, les épreuves les plus prestigieuses se limitent habituellement à quatre quadriges, chacune des factions présentant son meilleur cocher et son meilleur équipage (*certamina singularum*), mais le public apprécie aussi le caractère spectaculaire des courses à huit ou douze chars (*certamina binarum, ternarum*), ces derniers débouchant de chacun des *carceres* du cirque et s'élançant pour se placer au mieux sur la piste droite du cirque. On ne sait lequel des deux, l'homme ou le cheval, emporte davantage l'affection du public. L'imagerie du cirque offre de superbes représentations de cochers debout sur leur char, revêtus de leur tunique courte, la tête souvent protégée d'un casque de cuir, des lanières de cuir croisées sur la poitrine et les guides enroulées autour de la taille, agitant le fouet pour exciter leurs chevaux, se retournant vers leurs concurrents, s'écroulant au cours d'un naufrage, freinant leurs chevaux après l'arrivée ou victorieux, la palme en main, au moment de la victoire, cajolant leurs chevaux décorés de colliers de perles, de plumes.

Seuls les cochers les plus expérimentés, ceux qui portent le titre d'*agitor*, sont en droit de conduire le quadriges, les autres se contentant du bige et du titre générique d'*auriga*. Cela explique que ce soit uniquement le titre d'*agitor* qui figure dans les célèbres inscriptions relatant les carrières des vedettes. On commence souvent très tôt dans le métier de cocher, la conduite du bige puis du quadriges nécessitant l'acquisition d'une excellente technique, en plus d'une très bonne connaissance du monde des chevaux. Le thème du jeune bige mort trop tôt ou la métaphore du jeune cocher décédé avant même d'avoir atteint la *meta* de la course de sa vie reviennent dans la littérature et dans plusieurs épitaphes de cochers [...]

Les cochers sont généralement des esclaves ou des affranchis : sur les quelque 230 *auriges* et *agitores* répertoriés, on ne compte qu'un seul cocher de naissance libre ou ingenuus, P. Aelius Gutta Calpurnius, un seul d'époque républicaine, Boccus, et un seul affranchi impérial, Ti. Claudius Epaphroditus, de la faction verte. Le premier cocher rattaché à une faction que l'on connaisse dans les inscriptions, un certain Scirtus, est un *agitor* de la faction blanche dont la carrière se déroule entre 13 et 25 apr.J.-C. ; il remporte sept victoires sur un quadriges, obtenant trente-neuf fois la seconde place, et soixante fois la troisième. Si un grand nombre de cochers n'ont pas réussi à atteindre la gloire espérée, d'autres sont au contraire de véritables vedettes, accumulant victoires et sommes colossales, comme C. Appuleius Dioclès, un affranchi d'origine lusitanienne, dont une impressionnante inscription décrit de manière détaillée l'évolution de la carrière, entre 122 et 146 apr.J.-C., et l'ensemble de ses performances, *insignia eius* : celles-ci ont été recopiées à partir de documents d'archives ou *acta* (il s'agit sans doute des archives officielles de Rome ou *acta diurna*) contenant la comptabilité exacte et la description de toutes les courses auxquelles il a participé. Dioclès, « le plus éminent des cochers de toutes les factions, celui qui par son mérite suscite l'admiration de tous », comme le dit l'inscription, apparaît comme un modèle à la fois pour les cochers et l'ensemble des professionnels du cirque, mais aussi pour les esclaves et les affranchis, peu habitués à voir célébrés d'une telle manière des gens issus de leur classe sociale. En 24 ans de carrière, il participe à 4257 courses, passant de la faction blanche à la verte puis chez les Rouges, où il reçoit d'abord le titre d'*agitor* puis celui de premier *agitor* de la faction. Outre la mention de ses 1462 victoires, dont la première remonte à 124 apr.J.-C. (il a alors 20 ans et court depuis 2 ans comme *agitor*), l'inscription donne des précisions sur les types de courses et de victoires ainsi que sur les différentes techniques opérées pour gagner (*occupavit et vicit, successit et vicit, variis generibus vicit, eripuit et vicit*), révélant même l'existence de courses avec handicaps, *praemisit* et *vicit*. Dioclès semble se distinguer par ses *novitates* ou prouesses peu communes (la conduite sans fouet, *sine fagello*, et pour la première fois, la conduite d'un attelage à 7 chevaux). L'inscription livre par ailleurs un certain nombre de détails sur les montants de ses différents gains et

récompenses ou *praemia maiora* : on apprend qu'il a accumulé une fortune s'élevant à près de 36 millions de sesterces (35 863 120 pour être exact). A côté de son nom, qui revient 10 fois dans l'inscription, figurent aussi ceux de ses chevaux favoris, dont certains lui ont donné 100 ou même pour l'un d'eux 200 victoires, ainsi que ceux de ses rivaux, rattachés à sa propre faction ou aux autres écuries, Avilius Teres, Pompeius Musclosus, Thallus et Flavius Scopus, des vedettes bien connues, ainsi que Communis, Venustus, Pontius Epaphroditus et Fortunatus. Bien qu'il n'ait jamais fait partie de la faction bleue, le texte révèle néanmoins qu'il remporte 10 victoires en concourant aux côtés des Bleus et 91 aux côtés des blancs, *ad uenetum uicit X ad albatum uicit LXXXI*, suggérant l'existence, déjà dans la première partie du II^e siècle, d'alliances entre les couleurs et la formation de deux paires de factions, un fait confirmé par l'iconographie et par les tablettes d'exécution [...]

Bien qu'ils soient employés à célébrer les anniversaires et les triomphes de Rome et de ses empereurs et qu'ils jouissent d'**un immense prestige social**, les cochers et l'ensemble des sportifs et artistes impliqués dans le monde des spectacles occupent **le dernier échelon de la société**, comme l'atteste un traité anonyme du VI^e s. AD. intitulé *περι στρατηγικῆς* dont l'auteur, inspiré par la structure sociale de Constantinople, s'applique néanmoins à décrire la société romaine, en référence au passé. Dans la pyramide sociale qu'il dessine, **les gens du spectacle se situent au-dessous des ἀχρηστοί ou inutiles** (les jeunes, les personnes âgées et les handicapés), eux-mêmes inférieurs aux artisans, aux enseignants, à ceux qui exercent des professions libérales, à ceux qui s'occupent des finances publiques, aux juges, aux cadres de l'administration et enfin au clergé, l'empereur étant situé au sommet. Comme tous ceux qui exercent un *ars ludicra*, **les cochers sont frappés d'infamie** et comme les autres *mercenarii* ou salariés, les scribes, les médecins, les artisans, ils sont l'objet du mépris des classes supérieures qui les associent souvent à l'idée de débauche et de dépravation. Tacite par exemple souligne l'appartenance des cochers à la *plebs fagitiosa*, et Juvénal s'indigne avec Martial du succès populaire et des fortunes amassées par ces vedettes, mettant en contraste la pauvreté des poètes et des hommes exerçant des professions libérales et le peu d'intérêt manifesté par le peuple envers la poésie.

Nelis-Clément Jocelyne. « Les métiers du cirque, de Rome à Byzance : entre texte et image », in *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 13, 2002. pp. 265-309.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ccgg_1016-9008_2002_num_13_1_1569